

DÉTERGENT DÉGRAISSANT CEN MIL E

Description

Détergent dégraissant multi-usages idéal pour l'entretien courant sans action corrosive sur les matériaux. Il possède au plus haut point les propriétés mouillantes pour pénétrer les souillures et les décoller, émulsionnantes et dispersantes pour empêcher leur redéposition. Il est d'une très grande rapidité d'action. Sa formule le rend spécialement adapté au nettoyage des formicas, skaïs, stratifiés, émaïls, etc. ainsi que le bois et certaines surfaces peintes.

Utilisation

Peut être utilisé en pulvérisation ou avec une éponge pur ou en solution dans l'eau (jusqu'à 50%). Rincer après emploi.

Concentrations d'utilisation :

- ♦ 1/10 : déflecteurs, disques, écran TV, rasoirs électriques
- ♦ 1/5 : aluminium, argent, bijouterie (faire tremper), bois peints, bois vernis, bronze, brosse à cheveux, caoutchouc, carrelages, chaussures, ciment, coton, cuir, cuir vernis, cuisinières, émail, éviers, fibres modernes, formica, grès, imperméables, ivoire, laine, linos, machines à découper, machines à laver, marbre, meubles de jardin, mixeurs, plastiques, poubelles, réfrigérateurs, rideaux de douche, robots, sacs à mains, sièges, stores, tables, tables de travail
- ♦ 1/2 : jantes, grilles de four, machine à outils



Référence : DVCM1
Bouteille de 1 L



Référence : DVCM05
Bidon de 5 L



Référence : DVCM20
Bidon de 20 L



Données Techniques

- ♦ Aspect : liquide limpide bleu
- ♦ PH pur : 12.00 - 12.90
- ♦ Densité à 20°C : 1.057g/cm³

Les données inscrites ne sont qu'indicatives pour le produit fabriqué et ne peuvent donc être prises pour des spécifications.

Manipulation et Stockage

Uniquement pour usage professionnel

Conserver dans l'emballage, fermé, à l'abri des températures extrêmes.

Les recommandations complètes relatives aux précautions de manipulation et d'utilisation du produit sont disponibles sur la Fiche de Données Sécurité disponible sur notre site www.tikitea.pf.

Législation

Produit de nettoyage conforme à la législation relative :

- ♦ aux produits de nettoyage de matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires (décret du 17/06/1998)
- ♦ au Règlement Détergent CE 648/2004



Cliquez ou scannez
le QR Code pour
commander